

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 27 janvier 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 23/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 5

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Gilles ROBERT

Votants: 5

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Benoît MENE

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

Secrétaire de séance: Gilles ROBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 02/02/2023
et publié ou notifié
le 06/02/2023

Objet: Demande de subvention au Département- recherche et réparation fuite eau potable décembre 2022 - DE_004_2023

Monsieur le Maire informe que fin novembre début décembre 2022 la commune a effectué des travaux de réparation de fuite d'eau en urgence au niveau du Pont de la Porte de France en raison d'un manque sévère d'eau dans le Puits des Racines. Afin de procéder à cette réparation, la commune a fait intervenir France fuite pour détecter le lieu exact de la fuite, puis l'entreprise JOCAVEIL a procédé à la réparation. Le montant de cette recherche et réparation s'élève à 6 278.30 € HT. Une demande d'anticipation a été formulée auprès du Conseil Départemental en date du 29/11/2022.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- 1) prend bonne note des factures de l'entreprise Jocaveil et France Fuite pour un montant total hors taxe de 6 278.30 €,
 - 2) demande au Département une subvention aussi élevée que possible,
 - 3) prend acte que :
 - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans
 - 4) donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Patrick LECROQ

"Le Secrétaire"

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 066 216602235 20230127-DE 004 2023 DE

 